



## ANNONCES DU DASEN DE VAUCLUSE AU CDEN DU 25 FEVRIER 2016

Le préfet a réuni le 25 février les délégués du personnel, les parents d'élèves, les élus locaux (maires, conseillers départementaux et régionaux) et d'autres représentants dans le cadre du CDEN.

**Comme l'a relevé la FSU dans sa déclaration préalable au CDEN, la dotation de 25 postes supplémentaires pour préparer la rentrée 2016 n'est pas à la hauteur des besoins des écoles du département.**

**Pour protester contre toutes les impossibilités d'assurer les missions de l'école auxquelles se trouve confronté le Vaucluse, mais également pour dénoncer le flou entretenu par le directeur académique sur certaines situations d'écoles, les délégués de la FSU se sont prononcés contre la carte scolaire présentée en CDEN.**

**Votes pour : 4 ; contre : 8 ; abstentions : 2 ; refus de vote : 5.**

### **Déclaration de la FSU au CDEN du 25 février 2016**

En faisant miroiter dans la presse l'attribution de 25 nouveaux ETP au département comme une dotation inespérée et en mettant en avant les ouvertures de postes qualitatifs dans des écoles de l'Education Prioritaire, le directeur académique veut faire croire à une embellie déterminante et sans précédent des conditions de fonctionnement de l'école dans le Vaucluse à la rentrée 2016.

Mais malheureusement, derrière cet affichage de mesures positives qui vont être prises en réponses aux priorités nationales fixées par le ministère, se cache une réalité tout autre lorsqu'on détaille les moyens d'enseignement qui pourront être mis pour assurer les différentes missions que l'école doit remplir au bénéfice des élèves.

Arrêtons-nous par exemple sur la présentation des moyens engagés pour structurer les classes à la rentrée. Le nombre de nouvelles classes annoncées est en deçà des réelles nécessités d'ouvertures qu'il faudrait prononcer pour répondre à l'accroissement de la population d'élèves dans le département.

Car encore à cette rentrée, nous devons déplorer que pas moins de 8 ouvertures de classes, pourtant identifiées comme nécessaires par l'administration elle-même, ne se feront pas faute de locaux mis à disposition par les communes pour les réaliser.

Devant cette situation récurrente, nous demandons que l'administration départementale dépasse le stade du simple constat et s'engage dans un travail approfondi auprès des municipalités qui n'investissent pas suffisamment dans les locaux scolaires.

Maintenant, faut-il considérer que l'administration se satisfait de ce manque chronique d'espaces classes ? Car si les locaux scolaires existaient ce serait 8 ETP en plus qu'elle aurait à engager pour faire ces ouvertures et elle ne les a pas ! Les 25 nouveaux ETP attribués pour la rentrée ne le permettent pas.

Nous faisons donc le constat que ces 8 emplois dont il est fait l'économie sur les ouvertures de classes, ce sont 8 emplois manquant à la dotation budgétaire du Vaucluse qui viennent augmenter le nombre déjà conséquent des autres emplois faisant défaut pour endiguer la stagnation voire la régression des moyens d'enseignement dévolus à la prise en charge des élèves et pour permettre d'améliorer les conditions de travail de tous les personnels enseignants sur leurs postes.

Parce qu'au-delà du constat des nécessités sur lesquelles tout le monde s'accorde, trop peu d'emplois peuvent être engagés pour envoyer des collègues en stages de formation professionnelle et de spécialisation vers les postes RASED et de l'ASH, aucun emploi n'est disponible pour créer des postes de TR et de BDFC, pour baisser les moyennes d'élèves par classe, pour implanter de nouveaux postes de référents de scolarité, pour améliorer les temps de décharge des directions d'écoles.

Autant d'impossibilités d'améliorer les conditions d'enseignement et de travail déclinées ici qui font la preuve que les moyens qui sont donnés au Vaucluse ne permettent pas de préparer une rentrée scolaire 2016 ambitieuse et sans difficultés. Nous demandons à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Directeur Académique de faire connaître ces difficultés rencontrées par le département de Vaucluse pour organiser la rentrée scolaire prochaine au ministère.

S'agissant de la direction d'école, nous voulons avertir les membres du CDEN d'intentions du directeur académique que nous ne partageons pas. L'annonce a été faite de la mise en place d'un recrutement spécial, hors des règles générales de nomination, des personnels qui occupent les directions d'écoles déchargées totalement ou à hauteur de 50% dans les écoles REP+.

La FSU a déjà exprimé son opposition au profilage de postes de directions dans les écoles quelles qu'elles soient.

Nous refusons que des collègues soient soumis à un entretien devant une commission pour venir faire la preuve qu'ils ont les compétences pour exercer la fonction de directeur d'une école qu'ils occupent déjà depuis de nombreuses années à la satisfaction de tous.

L'idée même nous sidère, nous l'estimons dégradante et humiliante pour les collègues titulaires de ces postes. Car rien dans la structuration des écoles ciblées par un profilage ne change au regard des conditions de fonctionnement actuelles.

Comment un collègue directeur compétent à la rentrée 2015 pour diriger une grosse école, en REP+ ou hors REP+, peut-il vivre la remise en cause de sa capacité à diriger cette même école à la rentrée 2016 alors qu'elle va garder sa structure à l'identique ? Que vont s'y poursuivre les mêmes projets qu'il conduit déjà avec l'équipe ?

Comment un collègue directeur compétent à la rentrée 2015 pour diriger une école de 13 classes, en REP+ ou hors REP+, peut-il vivre la remise en cause de sa compétence à diriger cette même école à la rentrée 2016 parce que l'équipe pédagogique va passer à 14 classes et accueillir deux collègues enseignants en plus ? Que vont s'y poursuivre là encore les mêmes projets ?

Comment l'administration peut-elle justifier auprès d'un collègue qu'elle a déjà soumis à un entretien pour évaluer ses aptitudes à être directeur, auquel elle a dispensé des formations professionnelles, qu'elle doit vérifier une seconde fois ces aptitudes ?

Ce profilage n'a rien de qualitatif et n'est qu'une mesure administrative cherchant à détricoter les règles communes de nomination des personnels au barème à des fonctions de direction.

La FSU demande l'abandon de ces intentions.

Au-delà de l'ordre du jour de ce CDEN, les délégués de la FSU veulent interpeler Monsieur le directeur académique sur la question des rythmes scolaires.

L'organisation des rythmes scolaires selon le décret Hamon a un caractère expérimental que le recteur de l'académie a fixé à un renouvellement annuel. Cela implique dans chaque école des communes concernées que le conseil d'école soit consulté sur le bilan à en tirer et sur l'opportunité de reconduire ou non l'expérimentation. Or une nouvelle fois, la FSU se voit malheureusement obligée de dénoncer le mutisme des services départementaux de l'Education Nationale envers les écoles. Il est regrettable que les présidents des conseils d'écoles (c'est-à-dire les directrices et directeurs d'écoles) n'aient reçu aucune information de leur hiérarchie sur la nécessité de mener la réflexion et de mettre à l'ordre du jour du second conseil d'école de l'année scolaire la question des rythmes. Alors que cette information, l'administration l'a faite à destination des municipalités en leur demandant de présenter un bilan de l'expérimentation et de faire connaître leur volonté de la poursuivre ou non en 2016/2017.

Il est regrettable de constater que les consultations des parents et des enseignants ne se seront déroulées correctement que lorsque les municipalités auront pris l'initiative d'avertir les directrices et directeurs d'écoles de la nécessité d'un vote en conseil d'école.

Comme nous en avons déjà posé la question ici, ces pratiques voudraient-elles induire le glissement d'une responsabilité d'Etat vers les collectivités locales ? La FSU Vaucluse y reste fermement opposée et maintient sa revendication de l'écriture d'un nouveau décret donnant un cadrage national à l'organisation des temps scolaires sous la responsabilité de l'Etat.

La FSU demande quand le directeur académique prévoit-il règlementairement d'informer le CDEN des évolutions des rythmes scolaires qui surviendront à la rentrée 2016.

# Fermetures de classes

## En écoles maternelles éducation prioritaire

AVIGNON : Les Olivades (dispositif Scolarisation des moins de 3 ans implanté sur l'école après fermeture)

## En écoles maternelles hors éducation prioritaire

LORIOLE DU COMTAT : Les Pins

CHATEAUNEUF DU PAPE : Jean Macé (perte de la décharge de direction)

VEDENE : Les jardins

PERTUIS : Saint Roch

## En écoles élémentaires hors éducation prioritaire

L'ISLE-SUR-LA-SORGUE : Mournat A

BOLLENE : Alexandre Blanc (passage de la décharge de direction de 0.5 à 0.33)

MAZAN : La Condamine

CAMARET SUR AYGUES : Les Amandiers

PERTUIS : Marsily

## En écoles primaires hors éducation prioritaire

CUCURON

# Fermetures conditionnelles

*Rappel : la classe est enlevée de l'école, elle est réimplantée à la rentrée de septembre si l'effectif réel le nécessite.*

*Contactez le SNUipp pour bien comprendre l'incidence de cette mesure sur le mouvement du collègue occupant la classe gelée lorsqu'il est à titre définitif = priorité de carte scolaire.*

## En écoles maternelles hors éducation prioritaire

CADENET : Le cèdre

PERTUIS : Le Parc

## En écoles élémentaires hors éducation prioritaire

SORGUES : Jean Jaurès

PERTUIS : P. Augier

LAGNES : élémentaire

ALTHEN-DES-PALUDS : élémentaire

## En écoles primaires hors éducation prioritaire

LAPALUD : Louis Pergaud

SEGURET : La Calade (perte de la décharge de direction si fermeture prononcée)

AVIGNON : La Barthelasse

## Ouvertures de classes

### En écoles maternelles hors éducation prioritaire

SORGUES : Le Parc

AUBIGNAN

L'ISLE SUR LA SORGUE : Les Vallades

### En écoles maternelles en éducation prioritaire

Plusieurs nécessités d'ouvertures de classes présentées pendant le CTSD n'auront pas lieu faute d'engagement des mairies de fournir des locaux.

*De façon récurrente, des ouvertures de classes maternelles ne se font pas sur des communes comme Avignon ou Cavaillon parce que les mairies ne répondent pas à leurs obligations de fournir des locaux scolaires. Ce sont les écoles alentours qui, si elles le peuvent, absorbent les élèves qui ne peuvent être accueillis dans leur école de secteur. Sinon, des enfants de 3 ans en âge d'être scolarisés restent à la maison faute de place.*

### En écoles élémentaires hors éducation prioritaire

MONTEUX : Marcel Ripert (passage de la décharge de direction de 0.33 à 0.5)

MORNAS : Françoise Dolto

MONTEUX : Sénateur Béraud (passage de la décharge de direction de 0.25 à 0.33)

MALEMORT DU COMTAT : Félix Gras

VEDENE : Les jardins (passage de la décharge de direction de 0.5 à 1 => poste à profil)

ROBION : Les micocouliers

AVIGNON MONTFAVET : Sainte Catherine

L'ISLE SUR LA SORGUE - VELORGUES : Jean Beys

### En écoles élémentaires en éducation prioritaire

CAVAILLON : Charles de Gaulle (passage de la décharge de direction de 0.5 à 1 => poste à profil)

AVIGNON : Fabre A (passage de la décharge de direction de 0.25 à 0.33)

AVIGNON : Saint Jean

### En écoles primaires hors éducation prioritaire

GOULT : René Char

# Ouvertures conditionnelles

## En écoles élémentaires en éducation prioritaire

AVIGNON : Scheppler (passage de la décharge de direction 0.25 à 0.33 si ouverture prononcée)

AVIGNON : Les Olivades

AVIGNON : La Trillade A (conditionnée au transfert de l'ULIS vers Bouquerie ou Mistral)

BOLLENE : Giono

CARPENTRAS : F. Jouve

## En écoles maternelles hors éducation prioritaire

LAGNES

## En écoles primaires

LE THOR : La Calade (passage de la décharge de direction de 0.25 à 0.33)

# Autres mesures envisagées

SORGUES : fusion Ramières / Sévigné (passage de la décharge de direction de 0 à 0.25)

## Mesures complémentaires après le CDEN du 25 février 2016

- Dispositif de scolarisation des élèves de moins de 3 ans, implantations envisageables sur :
  - Avignon : Maternelle Les Olivades
  - Bollène : Maternelle Giono : Réflexion à mener avec l'équipe sur une éventuelle transformation de la classe passerelle en dispositif moins de 3 ans.
  - Orange : Maternelle Albert Camus (conditionnée par l'acceptation de la mairie de mettre les moyens à disposition de cette classe)

*Alors que 5 projets ont été annoncés en groupe de travail le 28 janvier, 2 ont déjà été abandonnés faute d'investissement des mairies pour les réaliser. Un 3<sup>ème</sup> reste en suspens pour les mêmes raisons.*

- Dispositif "Plus de Maîtres que de classes", implantations envisageables :
  - En REP+ :
    - Avignon Stuart Mill
    - Avignon Grands Cyprès
    - Carpentras La Quintine
  - En REP :
    - Avignon Saint Roch
    - Le Pontet Pergaud
    - Orange Croix-Rouge
    - Sorgues Sévigné
  - En Education Accompagnée
    - Bollène Les Tamaris

- Hors Education Prioritaire
  - Orange Le Castel
  - Sarrians Marie Mauron
- Postes RASED
  - Poste Maître G : 1 Fermeture à Pertuis et 1 ouverture à Apt
  - Fermeture de 2 postes de Maître G à Avignon 2 (Coubertin et Scheppler) transformés en postes maître E (Coubertin et Olivades)
- Formation CAPASH
  - 2 départs en Psy + des départs en option D, E, F et G (nombre indéterminé)
- Postes ULIS
  - Ouverture d'une ULIS Ecole sur le secteur Carpentras/Monteux (pourrait être implantée à Pernes ou Monteux)
  - Réflexion en cours sur le transfert de l'ULIS Trillade A vers l'école Bouquerie ou Mistral d'Avignon.
- Postes de TR/Brigades
  - Pas de mesure décidée, mesure revue à la rentrée 2016.
- Maitres Formateurs
  - Transfert de postes de MF
    - 1 poste à l'élémentaire Bosco à Apt vers la maternelle La Colline à Apt
    - 1 poste à Lagnes de la maternelle vers le poste élémentaire
- UPE2A
  - Implantation de 2 postes : 1 à Cavaillon et 1 à l'école Courtine à AVIGNON.
- Postes fléchés :
  - Transfert de Stuart Mill vers Grand Cyprès (transformé en poste d'adjoint)
  - Fermeture d'un poste à Lapalud (transformé en poste d'adjoint)
  - Création d'un poste fléché italien à St Jean AVIGNON (sur la création de classe)
- ASH
  - Profilage d'un poste de « conseiller pédagogique » pour la formation des AESH et le suivi des enseignants spécialisés en ULIS et SEGPA + une maîtrise des TICE
  - suppression de 2 postes de charge administrative exceptionnelle :
    - un poste CDOEA
    - un poste pour le recrutement et la formation des AESH
- Décharges particulières pour l'année 2016-2017 :
  - CHAM à Vaison la Romaine
- Modification des décharges de directions des écoles à 8 classes :
  - De 0.25 à 0.33